

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
42	38	39

Date de la convocation

29 mars 2017

Acte rendu exécutoire
Après télétransmission

et publication

12 avril 2017

Séance du mardi 11 avril 2017

L'an deux mille dix sept et le mardi onze avril, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle du conseil à NOGARO sous la présidence d'Elisabeth DUPUY-MITERRAND et sur sa convocation.

Etaient présents : ARBLADE-LE-HAUT : VERRIER Jean-Marie, BOURROULLAN : BRAZZALOTTO Michel, CAUPENNE d'ARMAGNAC : ORTEGA-HUESO Josiane et GUICHEBAROU Patrick, ESPAS : CAZERES Pierre, LE HOUGA : FEUILLET-GALABERT Patricia, FITAN Jacques, MANCIET Aline, DUPOUY André et MENACQ Bernard, LANNE SOUBIRAN : IMBERT Yves, LAUJUZAN : AOUSTOU Frédéric, LOUBEDAT : OREJA Daniel (suppléant de SEMPE Bernard), LUPPE-VIOLLES : ETTORI-DABAT Jean-Pierre, MAGNAN : DUCLAVE Jean, MANCIET : CAPDEPONT Pierre, SOULES Philippe, CENENT Frédéric et GARBAY Stéphane, MONGUILHEM : DUCERE Jean, MONLEZUN D'ARMAGNAC : BENESSIA Christiane, MORMES : TARTAS Régis, NOGARO : PEYRET Christian, CARRERE-CAMPISTRON Christine, LARRIEU Edith, BELTRI Joseph, GARET Gilles, HAMEL Bernard, COMBRES Roger, PERCHEDE : MARIN Alain, SAINTE-CHRISTIE d'ARMAGNAC : SAINT-MARTIN Thierry, SAINT-GRIEDE : SAINT-PE Anne-Marie, SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC : ARTIGOLE Eric, SALLES d'ARMAGNAC : HEBERT Benoît, SION : DUPUY-MITERRAND Elisabeth, SORBETS : LAMOTHE Laurent, TOUJOUSE : TARTAS Jacques, URGOSSE : BARRAIL Bernard.

Absents excusés : BETOUS : MENGELLE Jean-Marie, CRAVENCERES : DARBEAU Jacqueline, LOUBEDAT : SEMPE Bernard (remplacé par OREJA Daniel), NOGARO: MARQUE Magali (pouvoir à LARRIEU Edith), LAPEYRE Josiane.

OBJET DE LA DELIBERATION : Schéma de développement de l'Office de Tourisme

Le quorum étant atteint, les membres du conseil communautaire peuvent valablement délibérer.

Madame la Présidente expose aux membres du Conseil les éléments constituant les axes de travail et de développement proposés par l'Office de Tourisme pour la période 2016-2020, constituant le projet de Schéma de Développement touristique de l'association.

Elle précise par ailleurs que ces axes de développement s'inscrivent dans une démarche plus large conduite à l'échelle du PETR du Pays d'Armagnac et en cohérence avec le schéma de développement touristique du Comité départemental du Tourisme et des Loisirs du Gers.

Après avoir en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, par 38 voix pour et une abstention,

APPROUVE le projet de schéma de développement touristique élaboré par l'Office de Tourisme communautaire de Nogaro en Armagnac pour la période 2016-2020,

AUTORISE Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches et à signer tous documents relatifs à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
La Présidente,



Elisabeth DUPUY-MITERRAND.